



Fait à Strasbourg, le 31 janvier 2011

Michel HOFF, président

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel **Alsace**

Avis n°29

Indigénat de la Cistude d'Europe

Réunion du 3 décembre 2010, point 9

État des lieux

La demande

Saisi d'un projet porté par le Conseil général du Bas-Rhin d'introduction de cistudes d'Europe dans le Woerr (département du Bas-Rhin), le Conseil National de Protection de la Nature a recommandé le suivi de l'opération par un conseil scientifique indépendant. Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, sollicité, a accepté cette mission.

Au cours de sa réunion du 26 octobre 2007, le CSRPN s'est interrogé sur l'indigénat de la Cistude en Alsace. Sur la base d'une analyse bibliographique approfondie (citée dans l'avis 9 du CSRPN du 18 décembre 2008), il a émis l'avis suivant :

- l'indigénat de la Cistude d'Europe, à savoir, sa présence naturelle et contemporaine en Alsace, n'est pas établi ;
- la continuité de la présence de l'espèce depuis le mésolithique n'est pas établie.

Les services du Conseil général du Bas-Rhin ont transmis depuis 11 nouvelles références bibliographiques de nature à faire évoluer l'avis du CSRPN.



Question posée au CSRPN L'avis du CSRPN est sollicité pour répondre à la question suivante :

- L'avis du CSRPN du 18 décembre 2008 sur l'absence d'indigénat de la Cistude, est-il susceptible d'être modifié au vu de la documentation transmise par le Conseil Général du Bas-Rhin ?

Attendus

Le CSRPN prend en considération les éléments suivants :

1. le rapport du groupe de travail "cistude" du CSRPN réuni le 30 novembre 2010 ;
2. La documentation transmise par le Conseil Général du Bas-Rhin¹ ;
3. Les publications rassemblées par les membres du groupe de travail réuni le 30 novembre 2010².

Le CSRPN émet les attendus suivants :

- aucune conclusion relative à l'existence récente d'une population reproductrice de cistude en Alsace ni à son maintien durant une longue période ne peut être tirée des documents faisant référence aux potentialités de voies de migration post-glaciaire qui auraient pu être empruntées par l'espèce ;
- la continuité de présence d'une population de taille moyenne ou importante de l'espèce dans le temps ne peut être établie à partir des quelques références citant quelques individus ou groupes d'individus isolés ;
- l'absence de l'espèce entre la période post-glaciaire et la période actuelle ne peut être infirmée ni par les observations dans la vallée du Rhin d'individus de provenance artificielle d'origine humaine, ni par un comportement furtif de l'espèce, démenti par les observations de l'espèce dans les lieux qu'elle fréquente ;
- même si la cistude avait emprunté la vallée du Rhin comme

1 liste des références bibliographiques fournies par le Conseil général du Bas-Rhin

2 liste des publications réunies par les membres du groupe de travail "cistude" du CSRPN :

- Bammerlin R. & Franck G. 1996 - II 19. Europäische Sumpfschildkröte - *Emys orbicularis* (Linnaeus, 1758). In Bitz A., K. Fischer, L. Simon, R. Thiele & Veith M. (eds.). Die Amphibien und Reptilien in Rheinland-Pfalz. Band 2. Pp. 323-332. Gesellschaft für Naturschutz und Ornithologie Rheinland-Pfalz e. V. (GNOR), Landau, 864 p.
- Fritz U., Guicking D., Lenk P., Joger U. & Wink M. 2004 - When turtle distribution tells European history: mtDNA haplotypes of *Emys orbicularis* reflect in Germany former division by the Iron Curtain. *Biologia*, Bratislava, 59/Suppl. 14: 19-25
- Joger U. 2006 - In Memoriam Peter Lenk (26 March 1964-23 November 2005). *Salamandra*, 42 (4): 193-196
- Lenk P., Fritz U., Joger U. & Wink M. 1999 - Mitochondrial phylogeography of the European pond turtle, *Emys orbicularis* (Linnaeus 1758). *Molecular Ecology*, 8: 1911-1922



corridor de dispersion, rien n'indique sa présence en Alsace durant cette période qui remonte à plusieurs millénaires (environ : -10 000 à - 4 000 ans) ;

- même si la cistude était présente au mésolithique, les causes de sa disparition de la région ne sont pas à imputer à l'activité humaine mais à des événements climatiques et écologiques survenus depuis cette époque.

L'avis

Le CSRPN conforte la position exprimée dans l'avis sur la Cistude en date du 18 décembre 2008. Il estime que les preuves de l'indigénat récent de la Cistude d'Europe ne sont pas étayées.

